



Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

*Rapport annuel aux porteurs de parts
et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états*

31 décembre
2023

Table des matières

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers annuels audités	10

Le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications qui visent à fournir des renseignements complémentaires et additionnels sur les états financiers du fonds de placement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du fonds de placement. Un exemplaire des états financiers annuels a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de titres. Vous pouvez également obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-888-362-7172 ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR+, à www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200, rue Bay, Bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectif et stratégies de placement

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « Société ») est un fonds d'investissement à capital fixe. L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditatives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources.

La stratégie d'investissement de la Société est d'investir dans des actions accréditatives et d'autres titres éventuels d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales visent i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières; ii) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources pétrolières et gazières ou iii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. Pour réaliser cette stratégie, le gestionnaire accorde une préférence marquée aux sociétés à l'étape de la production, ce qui, selon Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire »), devrait atténuer le risque de perte associé à un investissement dans des sociétés qui se trouvent à un stade antérieur.

Sprott Asset Management LP est le sous-conseiller de la Société.

Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 27 septembre 2023. Depuis sa création, la Société n'a été touchée par aucun changement important ayant eu une incidence sur le risque global.

Résultats d'exploitation

La Société a été lancée en 2023 et les parts de catégorie A ont dégagé un rendement de -6,0 % depuis la date de la création au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, la valeur liquidative par part du Fonds était de 23,51 \$ au titre de la valeur liquidative aux fins des opérations.

La hausse du taux des fonds fédéraux, la faible croissance mondiale, le marasme dans le secteur industriel européen et la reprise hésitante de l'économie chinoise après la pandémie de COVID-19 ont été les principaux thèmes à se répercuter sur les actions de sociétés du secteur des ressources en 2023. Les titres de la plupart des sociétés liées aux produits de base ayant une incidence sur les portefeuilles de placements dans le secteur des ressources ont rencontré des difficultés en 2023. Le rendement du cuivre, du nickel, du zinc et du pétrole brut a reculé pour s'établir respectivement à 2 %, -47 %, -8 % et -6 %. Le rendement de l'indice Bloomberg Commodity, qui comprend les titres de sociétés liées à un vaste éventail de produits de base, a reculé de 13 % en 2023 pour atteindre un niveau qui n'avait pas été atteint depuis janvier 2022. Les placements dans les lingots d'or ont fait exception, leur rendement ayant augmenté de 13 % en 2023 la Réserve fédérale ayant assoupli sa position au cours de l'année 2023, avant de faire un virage abrupt en décembre, lorsqu'elle a signalé sa volonté de réduire considérablement le taux des fonds fédéraux en 2024.

Le rendement de la Société est défavorisé par les honoraires des placeurs pour compte, les frais d'émission et les primes payées pour l'acquisition des actions accréditatives. Parmi les titres individuels ayant le plus contribué au rendement de la Société, mentionnons Neotech Metals Corporation et Core Assets Corporation. Parmi les titres individuels ayant le plus nui au rendement de la Société, mentionnons Wallbridge Mining Company Ltd. et Thesis Gold Inc..

La valeur liquidative de la Société se chiffrait à 21,5 millions de dollars au 31 décembre 2023.

Facilité d'emprunt

La Société a conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») avec une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais de placement et les frais courants de la Société, y compris les frais de gestion. La Société pourra emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut de tout placement individuel. L'obligation qui incombe à la Société aux termes de la facilité d'emprunt est garantie par une mise en gage de l'actif détenu par la Société. Avant la première des dates suivantes : a) la dissolution de la Société, b) la date où une opération de liquidité de rechange (au sens indiqué dans le prospectus de la Société) est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Si un manquement survient à l'égard des clauses restrictives qui s'appliquent, le remboursement immédiat des intérêts courus et du principal restant dû est exigé. Au 31 décembre 2023, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Au 31 décembre 2023, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 1 508 266 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023 ont été de respectivement 681 387 \$ et 1 508 266 \$. Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023 se sont élevées à 17 079 \$.

Événements récents

Aucune modification importante n'a été apportée à la stratégie de placement et aux caractéristiques de la Société au cours de la période allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023. Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille de la Société pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2,00 % de la valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Pour la période allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023, la Société a engagé des frais de gestion de 64 131 \$ (y compris les taxes). La totalité des frais de gestion engagés par la Société est attribuable aux services de conseil en placement.

CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les droits de garde, les frais du fiduciaire, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs de parts. La Société pourra utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces frais. Le gestionnaire engage certaines de ces charges pour le compte du Fonds et est ensuite remboursé par la Société. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Pour la période allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant la Société et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Société pour la période allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023.

Actif net par part de la Société¹

	31 déc. 2023 ⁴
Catégorie A	\$
Actif net à l'ouverture de la période²	22,96
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	–
Total des charges	(0,20)
Profits réalisés (pertes réalisées)	–
Profits latents (pertes latentes)	3,71
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	3,51
Distributions :	
Total des distributions annuelles	–
Actif net à la clôture de la période	26,23

	31 déc. 2023 ⁴
Catégorie F	\$
Actif net à l'ouverture de la période²	23,84
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	–
Total des charges	(0,20)
Profits réalisés (pertes réalisées)	–
Profits latents (pertes latentes)	3,85
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	3,65
Distributions :	
Total des distributions annuelles	–
Actif net à la clôture de la période	27,23

- 1 Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités de la Société. Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements.
- 2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du placement ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par part correspondait au prix d'offre initial de 25,00 \$ par part moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 2,04 \$ par part pour les parts de catégorie A et de 1,16 \$ par part pour les parts de catégorie F.
- 3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.
- 4 L'information est fournie pour la période allant du 5 octobre 2023 (date de lancement) au 31 décembre 2023 pour la catégorie A et la catégorie F.

Ratios et données supplémentaires

	31 déc. 2023
Catégorie A	
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	16 204 \$
Nombre de parts en circulation ¹	617 825
Ratio des frais de gestion ²	3,29 %
Ratio des frais d'opération ³	-
Taux de rotation du portefeuille ⁴	-
Valeur liquidative par part ^{1,5}	26,23 \$

	31 déc. 2023
Catégorie F	
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	5 311 \$
Nombre de parts en circulation ¹	195 042
Ratio des frais de gestion ²	3,29 %
Ratio des frais d'opération ³	-
Taux de rotation du portefeuille ⁴	-
Valeur liquidative par part ^{1,5}	27,23 \$

1 Cette information est présentée au 31 décembre 2023.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (excluant les commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.

5 Au 31 décembre 2023, la valeur liquidative établie aux fins des opérations par part de la catégorie A était de 23,51 \$ et 24,41 \$ pour la catégorie F.

Rendement passé

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, la Société n'est pas tenue de présenter le « RENDEMENT PASSÉ », qui s'entend du « rendement annuel » et du « rendement composé annuel », puisqu'elle est un émetteur assujéti depuis moins de un an.

Aperçu du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille		Totalité des positions acheteur	
	% de la valeur liquidative	Émetteur	% de la valeur liquidative
Positions acheteur		Neotech Metals Corporation	18,2
Matières premières	83,1	Latitude Uranium Inc.	14,6
Énergie	23,9	Troilus Gold Corporation	9,6
Total des positions	107,0	White Gold Corporation	7,1
Trésorerie	0,3	CanAlaska Uranium Limited	6,7
Autres passifs nets	(7,3)	Core Assets Corporation	5,8
Total de la valeur liquidative	100,00	Red Pine Exploration Inc.	5,8
		Wallbridge Mining Company Limited	5,3
		Brixton Metals Corporation	5,2
		Signal Gold Inc.	4,2
		O3 Mining Inc.	4,2
		Thesis Gold Inc.	4,0
		Exploits Discovery Corporation	2,8
		Baselode Energy Corporation	2,7
		Cantex Mine Development Corporation	2,4
		Tudor Gold Corporation	2,3
		Generation Mining Limited	1,8
		Brunswick Exploration Inc.	1,6
		Radisson Mining Resources Inc.	1,5
		Archer Exploration Corporation	1,2
		Trésorerie	0,3
		Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	107,3

La Société ne détenait aucune position vendeur au 31 décembre 2023.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à www.ninepoint.com.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux associés de
Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership** (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et l'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société et le tableau des flux de trésorerie pour la période close allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023, ainsi que les notes afférentes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Toronto (Canada)
Le 27 mars 2024

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État de la situation financière

Au 31 décembre

2023

5

Actifs

Actifs courants

Placements (notes 3, 5 et 10)

23 029 803

Trésorerie (note 10)

59 149

Total des actifs

23 088 952

Passifs

Passifs courants

Frais de gestion à payer (note 11)

22 122

Charges à payer

43 939

Emprunt (note 7)

1 508 266

Total des passifs

1 574 327

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société

21 514 625

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie

Catégorie A

16 203 799

Catégorie F

5 310 826

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie par part (note 3)

Catégorie A

26,23

Catégorie F

27,23

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership
par le conseil d'administration de Ninepoint 2019 Corporation à titre de commandité



John Wilson
ADMINISTRATEUR



James Fox
ADMINISTRATEUR

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État du résultat global

Pour la période du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023

2023

S

Produits

Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	2 824 489
Total des produits (pertes)	2 824 489

Charges (notes 11 et 12)

Frais de gestion	86 253
Honoraires d'audit	21 357
Charges d'intérêts et frais bancaires	17 079
Frais d'administration	12 613
Droits de dépôt	4 012
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	3 746
Droits de garde	1 439
Honoraires juridiques	771
Total des charges	147 270
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	2 677 219

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par catégorie

Catégorie A	2 016 056
Catégorie F	661 163

Nombre moyen pondéré de parts de la Société

Catégorie A	573 891
Catégorie F	181 064

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par catégorie par part (note 3)

Catégorie A	3,51
Catégorie F	3,65

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société

Pour la période du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023

2023

	s
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à l'ouverture de la période	
Catégorie A	-
Catégorie F	-
	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	
Catégorie A	2 016 056
Catégorie F	661 163
	2 677 219
Opérations sur parts de la Société (note 9)	
Produit de l'émission de parts de la Société	
Catégorie A	15 445 625
Catégorie F	4 876 049
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	
Catégorie A	(1 257 882)
Catégorie F	(226 386)
	18 837 406
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	
Catégorie A	16 203 799
Catégorie F	5 310 826
	21 514 625
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à la clôture de la période	
Catégorie A	16 203 799
Catégorie F	5 310 826
	21 514 625

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société *suite*

Pour la période du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023

2023

Parts à l'ouverture de la période

Catégorie A	-
Catégorie F	-
	-

Émission de parts de la Société (note 9)

Émission de parts de la Société	
Catégorie A	617 825
Catégorie F	195 042
	812 867

Parts à la clôture de la période

Catégorie A	617 825
Catégorie F	195 042
	812 867

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023

2023

\$

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	2 677 219
Ajustements :	
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(2 824 489)
Achats de placements	(20 205 314)
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	1 574 327
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(18 778 257)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de parts de la Société	20 321 674
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(1 484 268)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	18 837 406

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	59 149
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période	-
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période	59 149

Information supplémentaire*

Intérêts payés	17 079
----------------	--------

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation de la Société.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

		Date de restriction/expiration	Coût moyen	Juste valeur
			\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [91,99 %]			
	MATIÈRES PREMIÈRES [72,83 %]			
1 667 000	Archer Exploration Corporation	25 mars 2024*	150 030	149 180
7 941 000	Brixton Metals Corporation	21 mars 2024*	1 349 970	1 050 223
450 000	Brunswick Exploration Inc.	18 mars 2024*	495 000	353 580
1 667 000	Cantex Mine Development Corporation	17 mars 2024*	500 100	418 489
5 000 000	Core Assets Corporation	18 mars 2024*	700 000	994 000
5 000 000	Exploits Discovery Corporation	7 mars 2024*	550 000	596 250
1 562 500	Generation Mining Limited		500 000	359 375
1 000 000	Neotech Metals Corporation	7 févr. 2024*	500 000	2 506 333
613 497	O3 Mining Inc.	13 avril 2024*	1 000 000	895 125
1 707 000	Radisson Mining Resources Inc.	18 mars 2024*	349 935	323 192
6 818 100	Red Pine Exploration Inc.	8 avril 2024*	1 499 982	1 240 008
6 000 000	Signal Gold Inc.	18 mars 2024*	1 020 000	766 800
1 516 000	Thesis Gold Inc.	12 févr. 2024*	1 409 880	867 607
4 286 000	Troilus Gold Corporation		1 800 120	2 057 280
476 000	Tudor Gold Corporation	14 avril 2024*	499 800	419 943
12 000 000	Wallbridge Mining Company Limited	27 févr. 2024*	1 500 000	1 152 000
6 060 606	White Gold Corporation	14 avril 2024*	2 000 000	1 519 636
			15 824 817	15 669 021
	ÉNERGIE [19,16 %]			
1 250 000	Baselode Energy Corporation	19 févr. 2024*	600 000	500 767
3 462 393	CanAlaska Uranium Limited	13 avril 2024*	1 471 516	1 206 644
10 495 366	Latitude Uranium Inc.	29 mars 2024*	2 308 981	2 415 369
			4 380 497	4 122 780
Total des titres de participation			20 205 314	19 791 801
ACTIONS	BONS DE SOUSCRIPTION [15,05 %]			
	MATIÈRES PREMIÈRES [10,26 %]			
1 667 000	Archer Exploration Corporation	25 mars 2024*, 24 nov. 2026	-	99 236
3 970 500	Brixton Metals Corporation	21 mars 2024*, 20 nov. 2025	-	74 090
833 500	Cantex Mine Development Corporation	17 mars 2024*, 16 nov. 2025	-	122 049
2 500 000	Core Assets Corporation	18 mars 2024*, 17 nov. 2025	-	264 175
312 500	Generation Mining Limited	21 nov. 2026	-	33 513
500 000	Neotech Metals Corporation	7 févr. 2024*, 6 oct. 2025	-	1 406 000
3 000 000	Signal Gold Inc.	18 mars 2024*, 17 mai 2025	-	134 940
238 000	Tudor Gold Corporation	14 avril 2024*, 13 déc. 2025	-	74 425
			-	2 208 428
	ÉNERGIE [4,79 %]			
625 000	Baselode Energy Corporation	18 oct. 2025	-	74 062
1 731 196	CanAlaska Uranium Limited	13 avril 2024*, 12 déc. 2025	-	225 402
5 247 683	Latitude Uranium Inc.	29 mars 2024*, 28 nov. 2025	-	730 110
			-	1 029 574
Total des bons de souscription			-	3 238 002
Total des placements [107,04 %]			20 205 314	23 029 803
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs [-7,04 %]				(1 515 178)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société [100,00 %]				21 514 625

* Titres dont la revente est limitée jusqu'à la date indiquée ou qui sont assujettis à la règle 144 du *Securities Act of 1933* pour les valeurs mobilières portant la mention R1933.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2023

Gestion des risques financiers *(note 6)*

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditatives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources dont les principales activités visent : i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières; ii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada ou, dans une moindre mesure, iii) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources pétrolières et gazières.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2023. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation et des bons de souscription. Au 31 décembre 2023, si les cours de ces titres inscrits à leur bourse respective avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux associés aurait augmenté ou diminué à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

31 décembre 2023

Incidence	En % de l'actif net attribuable aux associés
\$	%
2 302 980	10,70

b) Risque de change

Au 31 décembre 2023, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2023, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt liée à ses placements. En supposant que le niveau d'endettement demeure le même au 31 décembre 2023, une variation de 0,5 % des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution d'environ 7 541 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société sur une base annuelle.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2023, la Société n'était pas exposée de façon notable au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société au 31 décembre 2023.

	31 décembre 2023
Titres de participation :	%
Matières premières	72,83
Énergie	19,16
Bons de souscription	15,05
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	(7,04)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	100,00

Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2023

Évaluations à la juste valeur *(note 5)*

Les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés suivant la hiérarchie des justes valeurs dans le tableau ci-dessous au 31 décembre 2023.

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	2 416 655	17 375 146	–	19 791 801
Bons de souscription	–	3 238 002	–	3 238 002
Total	2 416 655	20 613 148	–	23 029 803

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Facilité d'emprunt *(note 7)*

Au 31 décembre 2023, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 1 508 266 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023 ont été de respectivement 681 387 \$ et 1 508 266 \$. Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 5 octobre 2023 au 31 décembre 2023 se sont élevées à 17 079 \$.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

1. Formation des Sociétés

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership (les « Sociétés », et chacune étant une « Société ») ont été constituées en sociétés en commandite sous le régime des lois de la province d'Ontario. Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership a été constituée le 30 janvier 2023 et Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership, en 27 septembre 2023. Le gestionnaire a retenu les services de Sprott Asset Management LP à titre de sous-conseiller auprès de chaque Société. Le siège social des Sociétés est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

Le 15 février 2023, Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 677 674 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 16 941 850 \$. Le 23 mars 2023, la Société a réalisé pour une deuxième fois la clôture de son premier appel public à l'épargne visant 455 111 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 11 377 775 \$. Le 20 avril 2023, la Société a réalisé la clôture définitive de son premier appel public à l'épargne visant 205 652 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 5 141 300 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

Le 5 octobre 2023, Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 550 739 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 13 768 475 \$. Le 24 octobre 2023, la Société a réalisé la deuxième et dernière clôture de son premier appel public à l'épargne visant 262 128 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 6 553 200 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

Les Sociétés ont retenu les services de Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») pour qu'il leur fournisse des services de placement, de gestion et d'administration ainsi que d'autres services. Le commandité des Sociétés est Ninepoint 2019 Corporation (le « commandité »).

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership ont l'intention de mettre en œuvre une opération de roulement en organisme de placement collectif au cours de la période allant du 15 janvier 2025 au 28 février 2025, à moins que les commanditaires approuvent une liquidité de rechange, au sens indiqué dans les prospectus respectifs des Sociétés, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue à cette fin. Si l'opération de roulement en organisme de placement collectif est réalisée, alors, aux termes de la convention de cession, les actifs des Sociétés seront cédés à la société de placement à capital variable en échange d'actions de l'organisme de placement collectif avec report d'impôt si les choix appropriés sont effectués. Dans le cadre de l'opération de roulement en organisme de placement collectif, les Sociétés seront dissoutes et les commanditaires recevront leur quote-part des actions rachetables de l'organisme de placement collectif.

L'état de la situation financière de chacune des Sociétés est en date du 31 décembre 2023. L'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société et le tableau des flux de trésorerie de chaque Société visent la période allant de la date de sa création jusqu'au 31 décembre 2023. L'inventaire du portefeuille de chaque Société est au 31 décembre 2023.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 27 mars 2024.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, chaque Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Sociétés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par les Sociétés sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Sociétés classent et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés des Sociétés sont classés comme étant à la JVRN et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les méthodes comptables utilisées par les Sociétés pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les associés, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 9. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global. Après la comptabilisation initiale, ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit à la clôture de la période de présentation de l'information financière :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés à une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres faisant l'objet de restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.
- 3) Les obligations, les débetures et les autres titres de créance sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les obligations non cotées sont évaluées en utilisant des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués par la suite au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. Les Sociétés tiennent compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation des Sociétés à l'égard de l'actif net attribuable aux associés est présentée au prix de rachat.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants.

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts calculés selon le taux d'intérêt nominal comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS PAR PART

L'actif net attribuable aux porteurs de parts de chaque Société est calculé chaque date d'évaluation en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par le nombre total de parts de la Société en circulation à cette date.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS LIÉE À L'EXPLOITATION PAR PART

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux associés liée à l'exploitation par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux associés provenant de l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice, qui est présenté dans l'état du résultat global.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des parts sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les Sociétés ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été inscrite par les Sociétés. Chaque commanditaire devra habituellement inclure dans le calcul de son bénéfice ou de sa perte à des fins fiscales pour une année d'imposition la quote-part lui ayant été attribuée par la Société du bénéfice ou des pertes à des fins fiscales (y compris les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles) de chaque exercice des Sociétés.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les Sociétés ont déterminé qu'il n'y a pas de normes IFRS publiées, mais non encore en vigueur, pouvant avoir une incidence significative sur leurs états financiers.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Sociétés aux fins de la préparation des états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Les Sociétés détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. En l'absence de données de marché, les Sociétés peuvent évaluer leurs placements au moyen de modèles d'évaluation, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées des instruments financiers. Les Sociétés considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 5, Évaluations de la juste valeur, pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Sociétés.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS ET APPLICATION DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Sociétés, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Sociétés et a conclu que la JVRN, selon l'IFRS 9, permet le classement le plus approprié des instruments financiers des Sociétés.

5. Évaluations de la juste valeur

Les Sociétés utilisent une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation des données utilisées pour évaluer la juste valeur des placements de chaque Société. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les cours non ajustés auxquels les Sociétés peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou aucune activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés des Sociétés dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société.

Pour la période allant de la date de création des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2023, la majorité des titres du niveau 2 consistaient en des actions ordinaires acquises par voie de placement privé et assujetties à une période de détention suivant la date de réalisation de l'achat ainsi qu'en des bons de souscription reçus en contrepartie de l'achat de placements privés. À l'expiration de la période de détention des actions ordinaires, les actions deviennent librement négociables et, par conséquent, doivent être transférées du niveau 2 au niveau 1. Les bons de souscription sont classés au niveau 2 jusqu'à ce qu'ils arrivent à expiration, et le titre est alors retiré du solde du niveau 2, ou jusqu'à l'exercice des bons de souscription, moment où ils sont convertis en actions ordinaires de niveau 1. Aucun autre transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

6. Gestion des risques financiers

Les Sociétés sont exposées aux risques associés à leur stratégie de placement, à leurs instruments financiers et aux marchés sur lesquels elles investissent. L'ampleur des risques auxquels une Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans les prospectus respectifs des Sociétés. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion des Sociétés. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par les Sociétés au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par catégories d'actifs et par secteurs. Les risques importants pertinents pour les Sociétés sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements des Sociétés sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations du cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). Les placements des Sociétés sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par les Sociétés se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Les Sociétés peuvent détenir des titres libellés en devises autres que le dollar canadien. Ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société (le dollar canadien) lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La plupart des placements respectifs des Sociétés ne portent pas intérêt. La trésorerie et les placements à court terme n'exposent pas les Sociétés à un risque de taux d'intérêt important. En conséquence, les Sociétés ne sont pas assujetties à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La facilité d'emprunt porte intérêt au taux préférentiel et, par conséquent, une augmentation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le montant des intérêts versés aux termes de la facilité d'emprunt.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par les Sociétés sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les Sociétés soient incapables de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter leurs obligations en matière de paiement. Les Sociétés investissent dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif ou maintiennent un montant en trésorerie suffisant pour financer les charges dans le cours normal des activités d'exploitation. Les Sociétés peuvent, à l'occasion, investir dans des titres non liquides ou faisant l'objet de restrictions, comme des placements privés, des titres émis par des sociétés fermées et des bons de souscription, lesquels sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. De plus, les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

À l'exception des emprunts, tous les passifs financiers des Sociétés sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture de la période. Tous les emprunts détenus par une Société viennent à échéance à la date à laquelle la Société est liquidée aux termes d'une opération de roulement en organisme de placement collectif.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

RISQUE GÉOPOLITIQUE

À l'échelle mondiale, les marchés ont considérablement souffert de l'incertitude et de la volatilité sur les marchés financiers accentuées par le conflit entre l'Israël et la Palestine et le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Dans ces circonstances, les répercussions sur l'économie mondiale, notamment en ce qui a trait aux normes géopolitiques, aux chaînes d'approvisionnement et à l'évaluation des placements, se font encore sentir. Malgré l'incidence incertaine de telles circonstances sur le Fonds, le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat du Fonds et aux intérêts des porteurs de parts.

7. Facilité d'emprunt

Les Sociétés ont conclu respectivement une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») auprès d'une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais liés au placement et les frais courants des Sociétés, y compris les frais de gestion. Les Sociétés peuvent emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut de tout placement individuel pour Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership. Les obligations qui incombent respectivement aux Sociétés aux termes de la facilité d'emprunt sont garanties par une mise en gage des actifs détenus par les Sociétés. Avant la première des occurrences suivantes, à savoir a) la dissolution des Sociétés, b) la date où une opération de liquidité de rechange est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Certaines clauses restrictives s'appliquent et si elles ne sont pas respectées ou ne font pas l'objet d'une renonciation, elles exigent le paiement immédiat de l'intérêt couru et du principal total dû. Pour Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership selon ces clauses restrictives, le ratio maximal du levier financier auquel la Société peut être exposée en tout temps en vertu de la facilité d'emprunt est de 1,33:1 (total des positions acheteur, y compris les positions à effet de levier, majoré du total des positions vendeur et divisé par l'actif net de la Société). Les Sociétés respectaient les clauses restrictives ou celles-ci avaient fait l'objet d'une renonciation.

8. Attributions aux associés

Le dernier jour ouvrable de chaque exercice, une tranche de 99,99 % du résultat net et de la perte nette d'une Société est attribuée proportionnellement parmi les commanditaires qui sont des porteurs de parts et une tranche de 0,01 % du résultat net et de la perte nette est attribuée au commandité.

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens de chaque Société à la date de l'attribution de la prime de performance (au sens indiqué dans les prospectus respectifs des Sociétés) (l'« attribution de la prime de performance ») d'un montant équivalent au nombre de parts en circulation à la date de l'attribution de la prime de performance multiplié par 20 % du montant par lequel la valeur liquidative par part à la date de l'attribution de la prime de performance (après exclusion de l'incidence des distributions, le cas échéant) excède 26,50 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie A de Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership et aux parts de catégorie A de Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited, et 27,48 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie F de Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership et aux parts de catégorie F de Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership.

Le montant de l'attribution de la prime de rendement sera calculé à la date d'attribution de la prime de rendement et versé dès que possible par la suite. Ce montant sera versé en trésorerie avant la cession des actifs de la Société en commandite à l'organisme de placement collectif désigné en vertu de l'opération de roulement en OPC ou si les actifs de la Société en commandite ne font pas l'objet d'une cession à l'organisme de placement collectif désigné, avant la dissolution de la Société en commandite. Aucune prime de performance n'a été attribuée pour la période close le 31 décembre 2023.

9. Capitaux propres et gestion du capital

Les Sociétés sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts. Chaque part assujettit son porteur aux mêmes obligations qu'un porteur de toute autre part et lui accorde les mêmes droits, y compris le droit de voter à toutes les assemblées des commanditaires et de participer à parts égales aux distributions effectuées par les Sociétés. Chaque Société est un fonds à durée de vie limitée et la part sociale de Société correspond à une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre instrument financier. Par conséquent, les parts de Sociétés sont classées en tant que passifs financiers.

Les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

GESTION DU CAPITAL

Le capital des Sociétés est représenté par l'actif net des Sociétés et il est composé des parts émises, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission, ainsi que des résultats non distribués (déficit). Le gestionnaire se sert du capital conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placement des Sociétés, tels qu'ils sont définis dans les prospectus respectifs des Sociétés. Les Sociétés n'ont à satisfaire à aucune exigence externe en matière de capital.

ÉVALUATION DES PARTS

Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements. Le tableau qui suit présente une comparaison entre la valeur liquidative établie aux fins des opérations par part et l'actif net par part présenté dans les états financiers au 31 décembre 2023.

Fonds	Série	Valeur liquidative établie aux fins des opérations par part	Actif net par part présenté dans les états financiers
Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership	Catégorie A	16,47 \$	18,58 \$
Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership	Catégorie F	17,23 \$	19,45 \$
Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	Catégorie A	23,51 \$	26,23 \$
Ninepoint 2023 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	Catégorie F	24,41 \$	27,23 \$

10. Trésorerie et placements faisant l'objet de restrictions

La trésorerie, les placements et les marges du courtier comprennent les soldes avec les courtiers principaux détenus à titre de garantie de titres vendus à découvert et d'autres produits dérivés. Cette garantie n'est pas disponible pour une utilisation à des fins générales par les Sociétés. La valeur de la trésorerie et des placements faisant l'objet de restrictions détenus pour chaque Société est présentée dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société, le cas échéant.

11. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

En contrepartie des services du gestionnaire et conformément aux modalités de la convention de gestion, chaque Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de sa valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

ATTRIBUTION AUX ASSOCIÉS

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens des Sociétés si certains critères de performance sont atteints. Se reporter à la note 8, *Attributions aux associés*.

12. Charges d'exploitation des Sociétés

Les Sociétés prennent en charge tous les frais (y compris les taxes applicables) engagés relativement à leur exploitation et à leur administration. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les Sociétés peuvent utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces charges.

13. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de chaque Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société, le cas échéant.

14. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour les Sociétés. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion des Sociétés et d'autres fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Chaque fonds ou société en commandite assujetti à la supervision du CEI paie une part au prorata des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Le CEI remet annuellement des rapports aux commanditaires comme l'exige le Règlement 81-107.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
tél. : 416-362-7172
sans frais : 1-888-362-7172
télééc. : 416-628-2397
courriel : invest@ninepoint.com

Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site à l'adresse :
www.ninepoint.com

Appelez notre ligne d'information sur les fonds communs de placement
pour connaître le cours de clôture quotidien :
416-362-7172 ou 1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Tour Banque TD
66, rue Wellington Ouest, bureau 5300
Toronto (Ontario) M5K 1E6